

# PRÉSENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

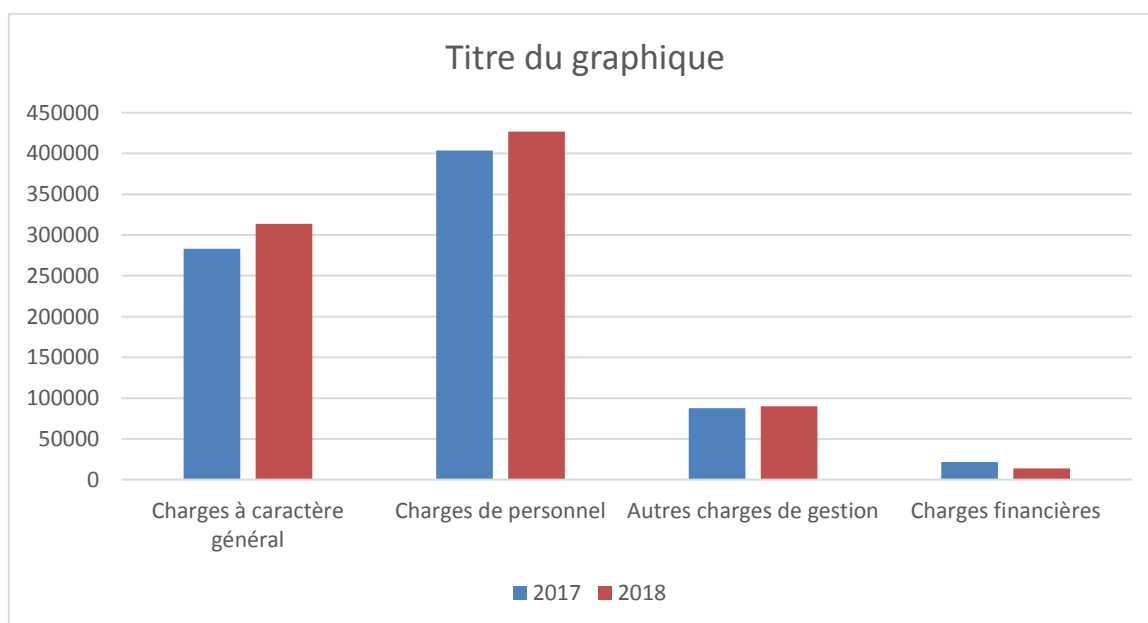
Le compte administratif 2018 dégage un résultat excédentaire de 114 888.33 € réparti entre l'excédent de fonctionnement d'un montant de 310 623.62 € et un déficit d'investissement de 195 735.29 €.

## Evolution des résultats

	Fonctionnement	Investissement
CA 2016	+ 176 533.79 €	- 394 977.32 €
CA 2017	+ 164 445.18 €	- 1 005.24 €
CA 2018	+ 310 623.62 €	- 195 735.29 €

## I - Section de fonctionnement

### I.1 - Evolution des dépenses réelles de fonctionnement



	CA 2017	CA 2018	Evolution
Charges à caractère général	283 126 €	313 908 €	+ 11 %
Charges de personnel	403 632 €	426 886 €	+ 6 %
Autres charges de gestion courante	87 855 €	89 906 €	+ 2 %
Charges financières	21 728 €	13 897 €	- 36 %

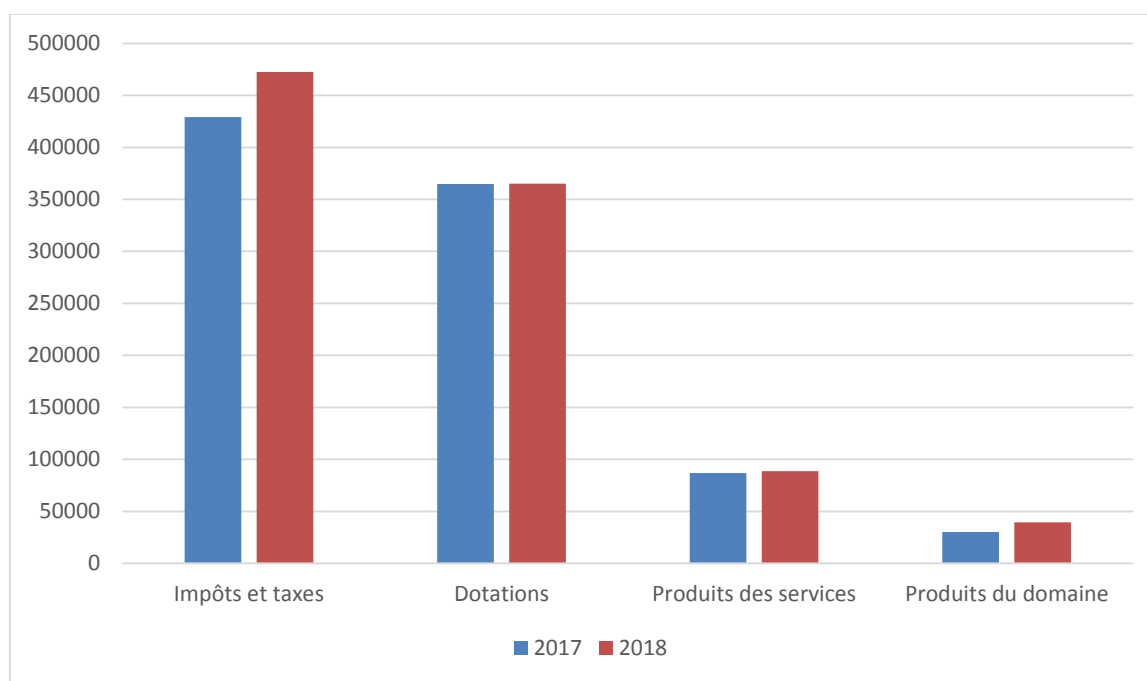
L'augmentation des charges à caractère général est essentiellement due à la progression des coûts d'entretien des bâtiments communaux et de voirie et à l'importance d'achat de matériaux pour la réalisation des travaux en régie effectués

par les employés communaux, notamment pour l'extension des vestiaires du stade municipal.

L'accroissement des charges de personnel est dû aux avancements de grades et d'échelons du personnel titulaire et au recrutement d'un adjoint administratif en doublon pendant 1 mois pour remplacer un départ à la retraite. Les salaires du personnel non titulaire ont également augmenté en raison de la décision du gouvernement de mettre fin aux mesures des contrats aidés.

L'emprunt contracté en 2007 pour l'aménagement de la place de la Porte Basse, terminé en 2017, explique la baisse conséquente des charges financières (intérêts des emprunts).

## I.2 - Evolution des recettes réelles de fonctionnement



	CA 2017	CA 2018	Evolution
Impôts et taxes	429 090 €	472 400 €	+ 10 %
Dotations	364 725 €	365 012 €	+0.1 %
Produits des services	86 821 €	88 598 €	+ 2 %
Produits du domaine	30 245 €	39 400 €	+ 30 %

Même si la municipalité n'a pas souhaité augmenter les taux d'imposition depuis plusieurs années, l'évolution des bases de calcul des impôts directs (foncier, taxe d'habitation et CFE) permet la réalisation de cette hausse de recette.

L'ensemble des trois dotations a connu une légère augmentation par rapport à 2017.

#### Détail de la dotation globale de fonctionnement

	CA 2017	CA 2018
Dotation forfaitaire	141 516 €	143 823 €
Dotation de solidarité rurale	63 729 €	71 046 €
Dotation nationale de péréquation	49 703 €	54 981 €

Les chapitres des produits des services et du domaine comprennent notamment :

- La régie des tickets de cantine,
- La mise à disposition de locaux et de personnel (CCTVA),
- Les revenus des immeubles,
- Les produits divers (charges de chauffage, eau... sur les locaux communaux).

## **II – Section d'investissement**

La section d'investissement dégage un résultat déficitaire de 195 735.53 €.

II.1 - Dépenses d'investissement : 780 480.86 € (contre 414 696.86 en 2017)

Ces dépenses concernent :

- Le remboursement du capital des emprunts 61 080.85 €
- La révision du PLU 7 904.78 €
- Acquisition terrain 16 418.43 €
- Acquisition bâtiments 308 997.00 €
- Les dépenses d'équipement (matériel) 52 787.79 €
- Extension des vestiaires du stade 106 558.99 €
- Toiture mairie – Travaux école 44 952.33 €
- Réhabilitation du presbytère (études) 30 214.49 €
- Voirie 65 534.48 €
- Eclairage public - Réseaux 19 177.11 €
- Restauration du tableau La Cène 10 476.00 €
- Opérations d'ordre (notamment travaux en régie) 56 378.61 €

II.2 - Recettes d'investissement : 585 750.57 € (contre 808 668.94 € en 2017)

Les recettes d'investissement concernent la FCTVA, la taxe d'aménagement, les subventions d'équipement, les emprunts nouveaux, les opérations d'ordre. Elles se distinguent entre les ressources propres d'origine interne qui assurent l'autofinancement et les ressources d'origine externe.

- Les ressources propres d'origine interne
  - Résultat de fonctionnement de l'année N-1 affecté en partie en investissement : 40 962.68 €
  - Le fonds de compensation de la TVA versé par l'Etat (FCTVA) : 53 907.56 €
  - Opérations d'ordre : 42 891.66 € (amortissements, sorties d'immobilisations).
- Les ressources propres d'origine externe
  - Les subventions d'équipement : 111 317.80 €
  - La réalisation d'un emprunt : 330 000 €
  - La taxe d'aménagement : 4 265.87 €
  - Cautionnement reçu : 2 405.00 €

Afin de profiter des taux d'intérêts relativement bas, un emprunt de 800 000 € a été réalisé en décembre 2017 pour financer la future réhabilitation du presbytère, débloable par tranches jusqu'à 24 mois.